

**PROCES-VEBRAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOUT 2025**

Présents :

Monsieur Philippe WERMEILLE, Maire
Messieurs GUTRIN, PIERRECY, FERREUX, LORIN et MCHEL F

Absents :

Mesdames JOLY, LOCU-CHARLIER et MISCHLER
Messieurs ROYER, MICHEL A,

Date de la convocation : 14/08/2025

Secrétaire de séance : Bernard PIERRECY

I – APPROBATION PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 19 JUIN 2025

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes lors de cette réunion.

II – DELIBERATIONS

1- Service cantine scolaire : changement de prestataire et signature de la nouvelle convention

Monsieur le Maire explique que les repas distribués aux enfants à la cantine scolaire étaient élaborés et livrés par le restaurant municipal de Champagnole, au tarif de 5.82 € HT. La commune a souhaité changer de prestataire.

Monsieur le Maire présente la structure Mille et un repas, prestataire de repas pour les entreprises et les établissements scolaires.

Mille et un repas propose des repas élaborés avec des produits frais et locaux et plus adaptés à un jeune public pour un tarif de 4.96 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la résiliation du contrat avec le restaurant municipal de Champagnole
- **AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle convention avec Mille et repas, pour la livraison des repas scolaires à compter du 1^{er} septembre 2025.
- **CHARGE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise œuvre de cette décision.

2- Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le Maire rappelle la baisse des effectifs au groupe scolaire Cize-Ney et propose de réorganiser le service du périscolaire comme suit :

- Suppression du poste d'ATSEM de 27 heures hebdomadaires,
- Création du poste d'ASTEM de 22 heures hebdomadaires,
- Suppression du poste d'adjoint technique de 17.50 heures hebdomadaires,
- Suppression du poste d'adjoint technique de 1.5 heures hebdomadaires,
- Création d'un poste d'adjoint technique à 19 heures hebdomadaires.

Il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Catégorie	Emplois permanent à temps non complet	Emplois permanent à temps complet	TOTAL	Agents titulaires	Agents non titulaires
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Rédacteur	B	1		1	1	
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique	C		1	1	1	
Agent chargé de la surveillance du réseau d'eau	C	1		1		1
ECOLE						
Adjoint technique spécialisé des écoles maternelle	C	2		2		2
Adjoint technique	C	3		3		3
TOTAL		7	1	8	2	6

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité la proposition du Maire.

3- Convention de partenariat employeur/SDIS 39 pour disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

Monsieur le Maire rappelle que l'adjoint technique recruté au 01/04/2025 est également sapeur-pompier volontaire.

A ce titre la commune doit conclure avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) une convention afin de préciser les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour la formation des sapeurs-pompiers volontaires.

L'employeur s'engage à laisser partir l'agent en intervention. L'agent doit informer son employeur.

Dans tous les cas le bénéficiaire quitte son poste pendant les heures de travail, il doit avoir l'accord de son employeur, l'employeur reste le donneur d'ordre.

Le salaire de l'agent durant ces absences est maintenu par la commune et le SDIS verse à l'employeur le montant du salaire et des charges afférentes au prorata du temps passé par celui-ci pour les actions de formation et les opérations de secours.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité les termes de la convention entre la commune de Cize et le SDIS 39 pour la disponibilité du sapeur-pompier volontaires et autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier

III - DOSSIERS EN COURS :

- Courrier du Maire de Champagnole concernant le Centre aéré :

Monsieur lit le courrier du Maire de Champagnole concernant le centre aéré et la volonté de la commune de Champagnole de demander aux communes une participation financière aux frais de fonctionnement pour les enfants de l'extérieur.

➤ Convention Mise à disposition du matériel au Comité des fêtes :

Monsieur GUTRIN a établi une proposition de convention pour la mise à disposition du matériel (tables, bancs, barnum, enceinte) au Comité des fêtes.

IV – QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire a rencontré Mme TISSOT pour des cessions terrains, qui seront présentées au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire fait part de la réception de deux lettres anonymes concernant la vente de terrains communaux.

Monsieur le Maire présente des informations sur le nouveau mode de scrutin des élections municipales : généralisation du scrutin de liste paritaire, fin du panache des bulletins de vote la liste est bloquée, possibilité pour les candidats de déposer des listes incomplètes.

La séance est levée à 19H45

Le secrétaire de séance



Le Maire

